
COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN (partiellement), Valérie TARDIVEL (partiellement), MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Christian MEYER, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE Laurent HOUIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, M. Claude TELLENE, Jean VESQUES, Dr Daniel BISSONNET (partiellement),

Assistent : M. William MARISSAL (Directeur)
M. Michel ROBLES (Conseiller Technique Départemental)

La séance est ouverte à 18 h 30

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que Mmes Josiane JOURDAN et Valérie TARDIVEL ne rejoindront le Comité de Direction qu'après la cérémonie qui se déroule à la Préfecture des Yvelines, au cours de laquelle elles recevront la **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, respectivement aux niveaux Or et Bronze.**

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 8/11/2017

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 8/11/2017 a été transmis, le 7/12/2017, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 546 du journal numérique « Yvelines Football », du 12/12.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment sur :

✓ **les rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :

. le 9/11, à GUYANCOURT, sur le thème « **L'essentiel de la comptabilité associative** »

. le 21/11, à SAINT-GERMAIN EN LAYE, sur le thème « **Tout savoir sur la gouvernance d'une association** » (organisation, fonctionnement, rôles, pouvoirs et responsabilités des instances dirigeantes)

✓ la 2^{ème} et dernière **session de formation initiale des Arbitres de Football à 11**, les 10, 11, 17 et 18/11 (+ examen théorique et F.M.I. le 25/11)

✓ la **Formation « Dirigeants / Accompagnateurs Foot Animation »**, le 11/11, à CLAIREFONTAINE :

✓ la **qualification du HOUILLES A.C.** qui, le 12/11, au titre du 7^{ème} tour de la Coupe de France, a éliminé le **L.C. BRETEVILLE-SUR-ODON (R 1 - Ligue de Normandie)**

Le **HOUILLES A.C.** s'est ensuite qualifié, le 2/12, au titre du 8^{ème} tour de la Coupe de France, en éliminant l'**ETOILE DE MATOURY (R 1 - Ligue de Guyane)**

La **rencontre comptant pour les 32^{èmes} de Finale de la Coupe de France** opposera le **HOUILLES A.C.** à l'**U.S. CONCARNEAU (National 1)**

La rencontre se déroulera le premier week-end de janvier 2018.

✓ l'**Assemblée Générale de la Ligue de Paris-Ile de France**, le 13/11, à PARIS

✓ la **réunion Président de Ligue / Présidents de District**, le 15/11

l'**arrêté du Préfet de Région du 17/11/2017, fixant le montant des aides de l'Etat pour le Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) et les Contrats** ✓ **Initiative Emploi (C.I.E.).**

✓ la **réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**, le 18/11, au siège de la F.F.F

✓ **la qualification, le 19/11 :**

- . du F.C. VERSAILLES 78 et du VOISINS F.C. pour le 1^{er} tour fédéral de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole
- . de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, pour le 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France Féminine

Le F.C. VERSAILLES 78 s'est ensuite qualifié, le 10/12, pour **les 64^{èmes} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole**, en éliminant (1 but à 0), le BLOIS FOOT 41 (R 1 - Ligue du Centre Val de Loire)

Le tirage au sort des 64^{èmes} de Finale, qui verront l'entrée en lice des clubs disputant le Championnat National des U 19, et qui se dérouleront le 14/1/2018, aura lieu **le jeudi 14/12**.

✓ **les formations gratuites organisées par Profession Sport et Vie Associative 78, à Versailles :**

. les 27/11 et 2/12, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** » (les places respectives de l'employeur et du salarié au sein de l'association - droits et obligations en tant qu'employeur - les différents profils auxquels on peut avoir recours - comment bien rédiger un contrat de travail ? quels types de contrats sont légaux dans les associations ? quelles sont leurs spécificités ?)

. les 4 et 11/12, sur le thème : « **L'essentiel de la comptabilité associative** » (la maîtrise de la gestion budgétaire d'une association, notamment vis à vis des collectivités qui subventionnent est devenue fondamentale. **Axes de la formation** : liste des documents non obligatoires mais nécessaires pour une gestion plus aisée - création de documents financiers (compte de résultat/bilan) adaptés à chaque association - définition et réalisation d'un budget et d'une trésorerie prévisionnels dans le cadre d'une demande de subvention)

✓ **la nouvelle rencontre avec M. Emmanuel RICHARD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines, le 20/11**

✓ **la soirée de remise des récompenses du « Mozaïc Foot Challenge », le 22/11, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

Les clubs qui ont été récompensés :

- . U.S. LE PECQ (U 17)
- . A.F.C. SAINT-CYR (U 15)
- . F.C. MANTOIS 78 (U 13)
- . VOISINS F.C. (Féminines Seniors)

A noter qu'une réunion similaire s'est tenue le 15/11, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole de LA PLAINE SAINT-DENIS, où l'équipe 1 U 19 du **SARTROUVILLE F.C.** et l'équipe Senior 3 du **HOUILLES A.C.** ont reçu également **la récompense du « Mozaïc Foot Challenge »**

✓ **le 30/11, au siège du Conseil Régional : Colloque « Sport et radicalisation : préconisations et moyens pour accompagner et sécuriser le mouvement sportif », le 30/11, au siège du Conseil Régional**

Le District était représenté par M. Guy BEAUBIAT.

✓ **la remise de la dotation au titre de l'Opération « 10 000 ballons pour les clubs », où la Ligue de Paris-Ile de France, dans le cadre de la convention passée avec la Région, offre des ballons à près de 600 clubs en fonction du nombre de leurs licenciés U 6 / U 13 garçons.**

Pour les Yvelines : 110 clubs, pour 1 360 ballons et 173 filets à ballons

✓ **la remise des dotations au titre des opérations « Foot Féminin, c'est déjà un but » et « Top Futsal » le 2/12, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS**

✓ **la réunion du Comité de Direction de la Ligue, le 4/12**

✓ **la rencontre avec la Direction du Crédit Mutuel, le 5/12**

✓ **la rencontre avec le Président de la section Yvelines de l'Union Nationale des Arbitres de Football (U.N.A.F.), le 8/12, au siège du District**

✓ **la Formation « Dirigeants à 11 », le 9/12, au siège du District**

✓ **la remise des dotations aux clubs bénéficiaires de l'opération « Solidarité Clubs », le 9/12, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS**

✓ **la remise de Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, le 13/12, à la Préfecture des Yvelines**

Les récipiendaires au titre du Football :

Médaille d'Or :

Mme JOURDAN Josiane, LE CHESNAY 78 F.C. et District des Yvelines

Médaille d'Argent :

M. René MENCE, A.S. MESNIL SAINT-DENIS

M. Daniel DEBERQUE, A.S.C. VELIZY et District des Yvelines

Mme Monique GOUPILLON, A.S. VILLIERS LE MAHIEU et District des Yvelines

M. Bernard RIGAUT, F.C. BEYNES

Médaille de Bronze :

M. Christian ARVIN-BEROD, MAGNY F.C. 78

Mme Madeleine AUVRAY, A.S.I. BLARU

Mme Anne-Marie GASTEAU, F.C. VERSAILLES 78 et District des Yvelines

M. Gérard QUEFELEC, A.S. MESNIL SAINT-DENIS

Mme Valérie TARDIVEL, F.C. BEYNES et District des Yvelines

Mme Bernadette VANOPBROUCK, MAGNY F.C. 78

Les membres du Comité de Direction adressent leurs vives félicitations à tous les récipiendaires.

3 / LES ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT DU 1^{er}/12/2017

Le Comité se réjouit de la très bonne tenue de ces Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire.

Toutes les résolutions proposées par le Comité de Direction ont été adoptées par les Délégués des clubs.

S'agissant des statuts du District, un débat s'est instauré entre les représentants des clubs pour ce qui est des dispositions de l'article 12.2 des statuts, relatif au mode de calcul du nombre de voix attribuées aux clubs en fonction du nombre de leurs licenciés.

La proposition du Comité de Direction était que le nombre de voix attribuées aux clubs tienne compte du nombre de leurs licenciés, sans plafonnement, mais en tenant compte d'un échelonnement ayant pour but de sauvegarder la représentativité, lors des Assemblées Générales, des clubs qui possèdent un faible effectif ou un effectif moyen.

Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire par 79,83 % des voix.

Comme à l'habitude, **un compte-rendu sommaire des décisions prises par les Assemblées Générales a été publié dès le 5/12**, dans le N° 1 545 du journal numérique « Yvelines Football ».

Le procès-verbal des Assemblées Générales est en cours d'établissement.

Le texte intégral des nouveaux statuts a été publié via le journal numérique « Yvelines Football » du 5/12/2017.

Il est bien entendu accessible sur le site internet du District, à la rubrique « Documents - Statuts et Règlements - Statuts du District ».

Enfin, comme il est de règle, les statuts du District ont été transmis à la F.F.F. ainsi qu'à la Ligue de Paris-Ile de France.

Pour terminer, M. Pierre GUILLEBAUX dit sa satisfaction quant à la séquence de **remise aux clubs lauréats des récompenses liées à l'Esprit Sportif**, en clôture des Assemblées Générales du District.

C'est en effet la première fois que tous les clubs lauréats étaient présents pour recevoir leur lot.

Il tient à en remercier tous les Présidents et représentants des clubs qui se sont déplacés.

4 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018

Le Comité procède aux nominations ci-après :

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

M. Ida MIKRUT, membre stagiaire

M. Jean-Pierre DENIS, membre stagiaire

5 / LA REUNION DU 17/3/2018 AVEC LES CLUBS YVELINOIS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que la traditionnelle réunion annuelle entre les membres du Comité d Direction et les Présidents des clubs Yvelinois se tiendra le samedi 17/3/2018 (et non le 24/3, comme envisagé initialement).

Plusieurs sujets de réflexion ont été identifiés, qui concernent :

- . le forfait avisé (application de la procédure des matches remis à H - 3 ?)
- . la question de la remise des matches des clubs qualifiés en Coupe de France
- . la question des matches programmés en semaine (Coupes des Yvelines)

- . les conditions du développement du Football Loisir, notamment pour la catégorie Vétérans
- . la valorisation des vainqueurs des différents Championnats du District
- . les conséquences de l'arbitrage par une personne qui n'a pas le droit d'arbitrer

Ces sujets vont faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Enfin, il est rappelé que le 1^{er}/12, lors des Assemblées Générales, **il a été indiqué aux clubs que s'ils avaient des propositions à faire, elles étaient bien entendu les bienvenues.**

Il suffit de les transmettre, par écrit, au secrétariat du District.

6 / LA PARTICIPATION DES JOUEUSES DE CATEGORIE U 16 F EN CHAMPIONNAT U 15

Le Comité de Direction évoque la question de la participation des joueuses de catégorie U 16 F du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN en Championnat masculin U 15.

Il est rappelé que les Règlements Généraux de la F.F.F. autorisent les joueuses U 15 F à évoluer dans les compétitions masculines de leur catégorie d'âge ou de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur dans les compétitions de Ligue et de District, ainsi que les joueuses U 16 F appartenant à un pôle « Espoirs » ou au pôle « France » à évoluer dans les compétitions masculines U 15.

Le niveau sportif des joueuses de catégorie U 16 F du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN qui évoluent dans l'équipe précitée permet, sans difficulté, de les assimiler à la situation des joueuses appartenant à un pôle « Espoirs ».

Le Comité de Direction confirme donc que l'équipe du F.C. PARIS SAINT-GERMAIN qui évolue dans le groupe C du Championnat de 5^{ème} Division U 15 du District **pourra, en fin de saison, si elle en a acquis sportivement le droit, accéder en Division supérieure.**

Le cas échéant, la question pourra se poser, ultérieurement, de l'éventuelle interdiction, pour cette équipe, d'accéder en Championnat de D 1, dès lors que cette Division est celle qui peut conduire à l'accession en Championnat de Ligue et où, bien entendu, les conditions de participation doivent donc être les mêmes dans tous les Districts Franciliens.

7 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District, à la suite de la transmission des relevés aux clubs, avec comme date limite de paiement le 10/11/2017

Il est constaté la **non-régularisation de la situation de certains clubs, sans qu'ils aient demandé de délai ou même simplement pris contact avec le District.**

18 clubs sont concernés à ce jour, pour une somme totale de **6 066 €.**

Le Comité décide donc de **mettre en œuvre la procédure de suspension** dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.

A noter par ailleurs que **plusieurs clubs Yvelinois restent débiteurs envers la Ligue.**

8 / LA SUBVENTION DU C.N.D.S. AU DISTRICT POUR L'ANNEE 2017

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que **le District a enfin reçu, le 5/12, de la lettre du 24/11, du Délégué Territorial du C.N.D.S., aux lettres des 29/8, 5/10 et 6/11,** concernant la subvention du C.N.D.S. accordée au District pour l'année 2017

Cette réponse est toutefois très décevante.

Elle ne constitue en effet qu'un long rappel de ce qui s'est passé : niveau des subventions des années précédentes, rappel de la procédure d'instruction des dossiers de demandes de subventions, du dysfonctionnement des outils informatiques et de la décision prises *in fine* de réduire toutes les propositions de subventions de 12,7 % afin de rester dans les limites de l'enveloppe allouée au titre de la part territoriale des Yvelines.

Mais elle occulte totalement la question essentielle qui avait été posée par le District.

Il avait en particulier été souligné que le District s'interrogeait quant à la politique du C.N.D.S. à l'égard des têtes de réseaux, qui ne sont, semble-t-il, désormais plus sauvegardées, alors que pourtant, la Note d'orientation régionale de la campagne du C.N.D.S. 2017 Île de France prévoyait que la promotion de la mutualisation des actions par les têtes de réseaux aux plans local, départemental et régional dans un objectif d'amélioration de l'impact des concours du C.N.D.S. et de renforcement de la lisibilité de ses interventions serait poursuivie.

Or, force était de constater que ce n'était finalement pas le cas, ce qui était très inquiétant pour l'avenir et ce qui posait la question de la fiabilité et de l'exactitude des informations qui sont diffusées lors de la réunion annuelle de lancement de la campagne du C.N.D.S..

A quoi servait en effet d'établir et de publier une Note d'orientation régionale, pour ensuite ne pas la respecter ?

Mais à cette question, aucune réponse n'est apportée.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique aux membres du Comité qu'une nouvelle lettre va donc être adressée au Délégué territorial du C.N.D.S. pour tenter d'obtenir une véritable réponse, car il y va de la fiabilité des informations qui sont données aux Comités Sportifs Départementaux lors du lancement de la campagne annuelle du C.N.D.S..

La question reste néanmoins de savoir combien de temps le Délégué territorial du C.N.D.S. va mettre à répondre

9 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point, d'une part des diverses formations techniques organisées par le District et d'autre part des opérations de détectations / sélections.

➤ FORMATIONS

✓ C.F.F. 3 Module U 17- U 19 : les 27 et 28/11/2017 aux MUREAUX

19 stagiaires, pour 13 clubs représentés.

✓ .F.F. 3 Module Seniors : les 4 et 5/2/2017 aux MUREAUX

20 stagiaires, de 13 clubs représentés (1 absent le 2^{ème} jour, excusé pour cause de problème de voiture)

Stages de bonne tenue malgré des conditions climatiques difficiles.

✓ C .F.F. 4 Module Projet Associatif : les 11 et 12/12 au siège du District

17 stagiaires, dont 1 Dirigeant, de 13 clubs différents

Très bonne participation de tous.

✓ C.F.F. 4 Module Projet Sportif et Educatif : les 14 et 15/12, au siège du District

15 inscrits, de 13 clubs

➤ PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détectations / Sélections)

✓ U 15 G (nés en 2003) :

Match de préparation le 11/11, face à la sélection des Hauts de Seine, à VOISINS-LE-BRETONNEUX

Interdistricts le 15/11, face à la sélection du Val d'Oise, à ERAGNY (95), victoire 4-3

Interdistricts le 29/11, face à la sélection de la Seine Saint-Denis, à SARTROUVILLE, victoire 1-0

A noter, même si ce n'est pas le plus important, que cette sélection a gagné tous ses matches sur les 2 ans.

✓ U 15 F (nées en 2003) :

Match de préparation le 11/11, contre l'équipe U 14 G, à VOISINS-LE-BRETONNEUX

Interdistricts le 15/11 face à la sélection du Val d'Oise, à ERAGNY (95), défaite 4-0

Interdistricts le 22/11 face à la sélection de la Seine St Denis, à VELIZY, victoire 6-2

✓ U 14 G (nés en 2004) :

2^{ème} tour le 26/11 à Montigny : 43 joueurs

Finale départementale le mercredi 13/12, à VELIZY : 32 joueurs

Stage pour 24 joueurs + 4 gardiens de but, le dimanche 7/1/2018, à CLAIREFONTAINE

Interdistricts les 17/1/2018 à SAINT-CYR L'ECOLE et 31/1/2018, à ERAGNY (95)

✓ U 13 G (nés en 2005) :

Finale départementale le samedi 16/12/2017, à CLAIREFONTAINE

60 joueurs, licenciés dans 22 clubs Yvelinois.

A l'issue de ce stage, 40 joueurs seront retenus pour participer aux 2 journées de perfectionnement à l'ETANG LA VILLE, les 21/1 et 4/2/2018, préparation au concours d'entrée à l'I.N.F. qui aura lieu pour le 1^{er} tour pendant les vacances de Février.

✓ U 14 F (nées en 2004) :

Prochaine détection : le 14/1/2018, à ELANCOURT

Stage le 28/1/2018 à CLAIREFONTAINE

✓ **U 13 F et U 12 F (nées en 2005 et 2006) :**

Détection les 12 et 26/11 à NOISY-LE-ROI, 52 et 31 joueuses présentes
Centre de perfectionnement le 21/1/2018 à NOISY-LE-ROI

➤ **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES**

LE FOOTBALL FEMININ :

➤ **2^{ème} Plateau « Fillofoot » U 6 F à U 9 F**

Le 25/11, le C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE a accueilli et organisé le 2^{ème} plateau de la saison.
Effectif présent : 54 joueuses, soit 12 équipes constituées.

Participation de 10 clubs (O.S.C. ELANCOURT, E.S. GUYANCOURT, F.C. MANTOIS 78, A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, A.S. POISSY, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE, SARTROUVILLE F.C., E.S. TRAPPES, VOISINS F.C.).

Encadrement technique présent (Educatrice(teur)s Clubs) :

- Educateur(trice)s du club d'accueil
 - ELANGUE ETEME Dorette (Commission. Technique).
- Remerciements au club d'accueil pour son investissement.

LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL (P.E.F.) :

49 clubs se sont inscrits la saison passée et 3 clubs supplémentaires ont candidaté depuis le début de la saison (le CONFLANS F.C., l'A.S. FONTENAY-LE-FLEURY et l'U.S.C. MANTES), ce qui porte le nombre de clubs inscrits à 52.

Une réunion sera programmée prochainement afin de faire part aux clubs des évolutions pour cette saison.

Seront notamment abordés les critères à respecter afin de confirmer l'engagement d'un club dans ce dispositif et seront remises les nouvelles dotations (mise à jour du classeur + jeux de cartes 7 familles...) aux clubs qui souhaitent poursuivre leur engagement.

10 / L'ARBITRAGE

M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage, revient sur les nouvelles actions engagées cette saison.

Il s'agit, entre autres, du **tutorat**, de la **promotion du football féminin** ainsi que de la **formation continue des Arbitres**.

La première réunion du **Groupe de travail sur le tutorat** se tiendra le samedi 16/12, au siège du District.

Une réunion de cadrage sera programmée courant janvier.

Une vingtaine d'Arbitres sont volontaires pour accompagner les jeunes Arbitres nouvellement formés.

Par ailleurs, il indique que la dernière session de rattrapage des tests physiques des Arbitres vient de se dérouler, à BOUGIVAL, terrain de repli à la suite de l'impraticabilité du lieu initial.

Tous les Arbitres présents ont réussi l'épreuve avec succès.

Un recensement sera effectué rapidement afin d'établir la liste des arbitres qui, faute de s'être présentés aux tests physiques ou théoriques, sont devenus non désignables jusqu'à la fin de la présente saison.

11 / NOMINATION D'ARBITRES

M. Christian MEYER présente au Comité de Direction la liste des 31 candidats admis à l'issue de la 2^{ème} session de formation initiale des Arbitres de Football à 11, qui s'est déroulée les 10, 11, 17 et 18/11 avec examen théorique et étude de la F.M.I. le 25/11.

Il est à noter que deux candidats étaient absents lors de l'examen et qu'un autre a échoué.

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique**, des **candidats Arbitres suivants**,

ABDELMALKI Fadil	O.S.C. ELANCOURT
AHROUDA Ahmed	E.S. GUYANCOURT
AIT LAABAR Mustapha	O.F.C. LES MUREAUX
AMRIOUI Sofian	A.S. MESNIL LE ROI
BERTRAND Hugo	
BESSIERE Cécile	U.S.A. FEUCHEROLLES
BOUILLON Valentin	F.C. SAINT ARNOULT
BRYSENS Alvin	A.S. MESNIL-LE-ROI

CHRISTOPHE Chrislane
CISSOIRE Eric
DERUEL MéliSSa
DETOURS Félix
DURMUS Ozan
DURMUS Serhat
EL ABDI Kamal
EL KERARTI Alexi

E.S. TRAPPES
U.S. MAULOISE
O.F.C. LES MUREAUX
A.O. BUC FOOTBALL
E.S. TRAPPES
E.S. TRAPPES
F.O. PLAISIROIS
E.S.A. LINAS MONTLHERY (91)

EL MASRAOUI Anass
EL ZABAN Nadire
ESSYAM Redwane
ESVELIN Rodolphe
FOUGERAY Franck
GOMES JUNIOR Victor
GONCALVES GRILO Michel
JONASZIK Grégoire Junior
KINGUE Thierry
LAWSON Mariano
MAMET Julien
OUALI Yacine
OUKHABOU Ahmed
PIERRE Sébastien
YAHIAATENE Mohmed

A.L.J. LIMAY
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
U.S. HARDRICOURT
U.S.A. FEUCHEROLLES
VOISINS F.C.
A.L.J. LIMAY
MAISONS-LAFFITTE F.C.
A.S. CARRIERES GRESILLONS
A.S. MESNIL SAINT-DENIS
BOUGAINVILLE SPORTS
F.O. PLAISIROIS
F.C. MAGNANVILLE
O.F.C. LES MUREAUX
R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN
E.S. TRAPPES

La remise des écussons aux Arbitres issus des 2 sessions de formation de la saison sera effectuée à une date qui reste à fixer.

12 / LES « LABELS JEUNES » ET LES LABELS DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

➤ Les Labels de la saison 2016 / 2017

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du « Label Jeunes » de la saison écoulée ont été livrées au District.

La première remise est programmée le dimanche 17/12, au VOISINS F.C..

Les remises sont à programmer pour les 6 autres clubs lauréats, sur leur demande, sur des mercredis ou des samedis.

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du Label des Ecoles Féminines de Football de la saison écoulée ont déjà été remises le 2/12/2017 à MORFONDE, par la Ligue.

➤ La campagne « Label Jeunes FFF » & « Ecole Féminines de Football » de la saison 2017 / 2018 :

La campagne 2017 / 2018 est officiellement lancée.

- **Pour le « Label Jeunes »**, les clubs évoluant au niveau national, le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN (Ligue 1 & National 2), le F.C. MANTOIS 78 (National 2) et l'A.S. POISSY (National 2), doivent déposer leur candidature le **31/12/2017 au plus tard**, via Footclubs.

Il y a obligation pour ces clubs de valider chaque saison les critères incontournables, dès lors que, dans le cadre du Label Club, le niveau « Elite » est requis pour les clubs qui évoluent au niveau national.

Les deux clubs ayant accédé en National 3 à l'issue de la saison dernière, le F.C. VERSAILLES 78 (National 3) et l'O.F.C. LES MUREAUX (National 3), ont une année pour se mettre en conformité et doivent valider au minimum le « Label Jeunes » du niveau « Excellence », dont les nouveaux critères incontournables relatifs au football Féminin.

Pour les autres clubs, de niveau régional et départemental, la date butoir de dépôt (via Footclubs) des dossiers de candidature est fixée au **31/1/2018**.

Actuellement, 2 clubs ont déjà déposé un dossier de candidature, 3 autres ont débuté cette démarche.

Tous les clubs sont bien évidemment invités à effectuer l'autodiagnostic de leur structure, afin d'évaluer leur capacité à obtenir la labellisation.

19 clubs ont effectué cet autodiagnostic depuis fin septembre.

- Concernant le **Label des Ecole Féminines de Football**, les dossiers de candidature ont été transmis par e-mail à l'ensemble des clubs.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **15/2/2018**.

Une réunion de présentation des évolutions apportées à ces 2 dispositifs pour cette saison a eu lieu, le mardi **12/12/2017 au District**.

Seuls 10 clubs étaient présents, 10 autres se sont excusés, mais plus d'une centaine n'ont malheureusement pas répondu.

13 / LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

M. Jean-Luc BOIVIN fait le point quant aux conditions de fonctionnement de la F.M.I., dont le **taux de réussite est très satisfaisant** (pour les journées des 18 et 19/11, les taux de réussite sont de 93 % et de 94 %).

Cela atteste de la **forte implication des clubs quant à l'utilisation de la F.M.I.**

Comme pour la permanence téléphonique du dimanche, qui avait été supprimée à compter du 1^{er}/11/2017 pour toutes les compétitions Seniors D.A.M., C.D.M., Vétérans, U 19 et U 17, **la permanence téléphonique des autres compétitions concernées par la F.M.I. (U 15, Féminines, Critérium du Lundi Soir, Futsal) sera supprimée à compter du 31/12/2017.**

C'est donc là également l'Arbitre de la rencontre qui décidera, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I., de recourir à une feuille de match papier.

Dans le cas du recours à une feuille de match papier, les 2 clubs et l'Arbitre devront envoyer au District un rapport contenant le motif de cette non utilisation.

L'Arbitre devra indiquer clairement les motifs de la production d'une feuille papier : pas de tablette à l'horaire de la rencontre, tablette inutilisable, manque d'identifiants et mots de passe, Dirigeant ou Délégué absent pour renseigner la F.M.I., mot de passe rencontre oublié, etc..., cette liste n'étant pas exhaustive.

Après étude de ces rapports, si, et seulement si, la responsabilité d'un des deux clubs, voire des deux clubs, est mise en cause dans la non-utilisation de la F.M.I., il sera fait application des sanctions prévues à l'annexe 11 du règlement sportif du District.

Un communiqué sera publié à ce sujet dans le journal numérique « Yvelines Football ».

Par ailleurs, M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, suggère que le **timing d'avant-match** qui a été établi en tenant compte du recours à la F.M.I. et du contrôle physique obligatoire des joueurs et des personnes inscrites sur la feuille de match, fasse l'objet d'une diffusion aux éducateurs des clubs comme cela a été fait pour les Arbitres, afin d'harmoniser la gestion de l'avant-match.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique enfin que **la circulaire relative à la vérification des licences, qui a été établie par la Fédération a été adressée à tous les clubs.**

Il va en être de même pour ce qui est des Arbitres.

14 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est rappelé qu'à compter de **la saison 2018 / 2019, les Districts auront à gérer les Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7**, la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des **U 16 F à 11 et des U 19 F à 11.**

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle la proposition qu'il a faite le 23/10 au Comité de Direction de la Ligue, pour que puisse être étudiée la possibilité de modifier **les catégories de compétitions Jeunes Féminines**, qui pourraient être **U 16 F et U 18 F** et non plus U 16 F et U 19 F, ce qui serait bénéfique pour les U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif de joueuses de catégorie U 16 F est insuffisant pour engager une équipe.

Il est souligné en effet que le fait que le Comité de Direction de la Ligue ait décidé, le 23/10, d'accorder une dérogation à une joueuse de catégorie U 16 F pour évoluer en catégorie Senior démontre qu'il est indispensable qu'une réflexion soit menée quant aux compétitions ouvertes aux joueuses de catégorie U 16 F.

A défaut, ces joueuses arrêteront le football si elles ne trouvent pas, à proximité, un club susceptible de leur proposer une offre de pratique.

15 / LA PARTICIPATION DES JOEUSES EN MIXITE EN CHAMPIONNATS DE VETERANS

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que lors de sa réunion du 16/11/2016, le Comité de Direction avait autorisé la participation des joueuses de catégorie d'âge Senior-Vétéran dans les **Championnats des 2 dernières Divisions du Championnat « Anciens »** du District, ainsi qu'en **Coupees des Yvelines des Anciens.**

Il avait alors été expressément précisé que cette autorisation :

- ne pouvait avoir pour conséquence de permettre aux clubs concernés d'exiger du club adverse, lors des rencontres disputées à l'extérieur, la mise à disposition d'un vestiaire supplémentaire,

- **deviendrait caduque lors de l'expiration du contrat d'assurance collectif** passé entre la Ligue et la Mutuelle des Sportifs (Groupe M.D.S.), son assureur en matière d'assurance liée à la signature des licences.

Depuis, une demande a été formulée pour que soit autorisée, dans les mêmes conditions, la participation des joueuses dans les Championnats « Anciens » du District, **jusqu'en D 2** où le niveau de jeu est plus intéressant.

Le Comité, après avoir souligné qu'il n'était évidemment pas envisageable qu'une telle autorisation puisse concerner le Championnat D 1, dès lors que cette Division est celle qui peut conduire à l'accession en Championnat de Ligue, décide de **donner une suite favorable à cette demande.**

16 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que lors de la réunion du Comité de Direction du 8/11/2017, la question avait été évoquée de savoir s'il était envisageable que les clubs qui mettent un gymnase à la disposition du District pour des rencontres Futsal et qui s'investissent dans l'organisation de la manifestation, puissent être **exonérés de leur participation aux frais d'arbitrage** sur les plateaux correspondants.

Il avait alors été indiqué que la question serait abordée, pour décision, en réunion du Bureau du Comité de Direction.

M. Jean VESQUES se félicite de la décision qui a ainsi été prise d'**accorder aux clubs organisateurs des plateaux Futsal prêtant des gymnases, cette exonération des frais d'arbitrage.**

Par ailleurs, M. Jean VESQUES informe le Comité que le nombre des inscriptions pour les Coupes des Yvelines Futsal, qui sont maintenant closes, est **en baisse très sensible pour cette saison**, ce qui est regrettable :

. U 12 : 27 clubs au lieu de 40

. U 13 : 43 clubs au lieu de 64

. U 15 : 37 clubs au lieu de 40

. U 17 : 24 clubs au lieu de 32

. Seniors : 20 clubs au lieu de 32

Enfin, il indique qu'il ne dispose que d'un **nombre insuffisant de personnes susceptibles de prendre la responsabilité de l'organisation de plateaux Futsal.**

Il est suggéré de solliciter, pour cela, des membres de Commissions du District.

17 / L'OPERATION « JEUNESSE LICENCES PLUS »

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que le Comité de Direction a décidé, le 8/11, pour la saison 2017 / 2018, de **renouveler l'« Opération Jeunesse Licences Plus » au profit des 8 clubs** suivants, dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), sont supérieurs à ceux de la saison passée.

. A.S. FONTENAY SAINT-PERE
. F.C. MANTES LA VILLE
. F.C. SAINT-MARTIN LA GARENNE
. F.C. PLATEAU DE BREVAL LONGNES
. A.S. FONTENAY-LE-FLEURY
. U.S. CROISSY
. RAMBOUILLET YVELINES F.C.
. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE

La remise des dotations est prévue le mardi 19/12, au siège du District.

18 / L'HONORARIAT

Comme cela avait déjà été évoqué lors d'une réunion du Comité de Direction, le District a engagé une réflexion quant à la question de l'attribution de l'honorariat à certaines personnes ayant rendu d'éminents services au District.

Il apparaît dès à présent que l'honorariat doit, à l'évidence, être décerné à un certain nombre de personnes.

Sur la proposition du Bureau, le Comité de Direction décide, conformément aux dispositions de l'article 9.1 des Statuts du District, de décerner l'honorariat aux personnes suivantes, au titre des fonctions importantes qu'elles ont exercées au profit du District :

M. Jean-Pierre JOUANNE Président

M. Camille DECLERCQ Vice-Président Délégué

M. Fernand MARTIN Trésorier Général

M. Jean-Claude ASSEZ Trésorier Général Adjoint

M. Pierre DUPONT Membre du Comité de Direction

Ils seront reçus pour cela au siège du District le 9/1/2018, à l'occasion des vœux aux Commissaires.

Il a par ailleurs été confirmé qu'une réflexion était en cours quant à l'attribution de l'honorariat à d'autres personnes ayant rendu d'éminents services au District.

19 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ **Le District** comptait, au 30/11/2017, **37 525 licenciés**, soit 85 de moins qu'au 30/11/2016 (37 610).

La baisse du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc **0,23 %**.

Le **Football Féminin** est en augmentation sensible (+ 5,95 %), puisqu'on constate, au 30/11/2017, 1 744 licenciées contre 1 646 au 30/11/2016, et 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de - 189 licencié(e)s, soit - **1,19 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en légère baisse au 30/11/2017 (4 047 contre 4 152 au 30/11/2016) dont - 3,15 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,95 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 30/11/2017, le District **compte déjà 94,44 % du nombre total de ses licenciés de la saison passée**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licenciés**

- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licenciés**

- à la fin de la saison 2014 / 2015, **39 950 licenciés**

➤ La **Ligue de Paris-Ile de France**, comptait, au 30/11/2017, **249 791 licenciés**, soit 651 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (249 140 licencié(e)s).

La baisse est de **0,26 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2015 / 2016, **268 211 licenciés**

- à la fin de la saison 2014 / 2015, **264 898 licenciés**

- à la fin de la saison 2013 / 2014, **240 504 licenciés**

20 / AGENDA

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

✓ le jeudi 14/12, au siège du District : **Réunion des Référents Techniques et des Tuteurs Clubs**

✓ le samedi 16/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**

✓ le samedi 16/12, au siège du District : **Réunion d'information sur le tutorat des jeunes Arbitres**

✓ le dimanche 17/12 : **Remise du « Label Jeunes » au VOISINS F.C.**

✓ le mardi 19/12, au siège du District : **Remise des dotations aux clubs dans le cadre de l'opération « Jeunesse Licences Plus »**

✓ les 20 et 21/12, au siège du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.) : **Session de formation « Laïcité - Valeurs de la République - Prévention de la radicalisation »**

Le District sera représenté par M. Jean-Loup LEPLAT.

✓ le samedi 6 ou le dimanche 7/1/2018 : **Match des 32^{èmes} de Finale de la Coupe de France du HOULLES A.C. contre l'U.S. CONCARNEAU (N 1)**

La date, le lieu et l'horaire de la rencontre ne sont pas encore fixés.

✓ le lundi 8/1 : **Réunion organisée, au siège de la Ligue, par la F.F.F. à propos :**

- des orientations validées par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur quant **aux évolutions du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)** pour la mandature 2017 / 2021,

Les sommes attribuées à la Ligue de Paris-Ile de France pour la saison 2017 / 2018 s'élèvent à :

. au titre de l'enveloppe Equipement Clubs / Collectivités : 780 000 €

. au titre de l'enveloppe Transport Clubs : 190 000 €

- des attributions au titre des **Conventions d'Objectifs**

✓ le lundi 8/1, au siège de la Ligue : **Remise des dotations aux Sections Sportives Scolaires**

✓ le mardi 9/1, au siège du District : **Vœux aux membres des Commissions du District**

✓ le samedi 13/1, au siège du District : **Restitution du Séminaire des membres du Comité de Direction et des Présidents des différentes Commissions du District**

✓ le samedi 13 ou le dimanche 14/1 : **Match des 64^{èmes} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole du F.C. VERSAILLES 78**

21 / QUESTIONS DIVERSES

Le Dr Daniel BISSONNET indique aux membres du Comité que la **Formation aux « Premiers Soins », en deux modules**, a débuté avec 25 stagiaires inscrits et présents sur le 1^{er} module, mais que **seulement 5 se sont ensuite présentés au 2^{ème} module**.

Il souligne cet état de fait et soulève une question quand à présentation du stage et la formulation pour les inscriptions.

Les personnes qui s'inscrivent ne comprennent pas forcément que ce stage se déroule en deux parties, qui sont non dissociables.

M. Pierre GUILLEBAUX indique que **les lieux d'accueil pour les manifestations majeures du District sont d'ores et déjà identifiés**.

Seule une manifestation féminine n'a pas encore trouvé preneur.

La prochaine Assemblée Générale du District devrait pouvoir être organisée à CARRIERES-SUR-SEINE.

M. Ali SAHALI pose la question de savoir comment sont choisies les personnes auxquelles est décernée **la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif**.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON lui répond en indiquant que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) sollicite le District pour que lui soient proposés des candidats.

Par ailleurs, les clubs, mais également les Mairies, sont parties prenantes et proposent également des candidats.

Un dossier spécifique délimitant bien le profil et le parcours de la personne proposée doit être constitué et adressé à la D.D.C.S., accompagné d'un avis circonstancié.

M. Jean-Loup LEPLAT souligne que la D.D.C.S. ne décide pas seule de la délivrance des médailles ; elle le fait conjointement avec le Comité Départemental des Yvelines des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif (C.O.D.Y.M.), structure départementale déconcentrée de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (F.F.M.J.S.E.A.), au cours de réunions qui sont organisées à cet effet.

M. Ali SAHALI évoque ensuite la question **du Barème de référence des sanctions disciplinaires**.

Il est rappelé que l'Assemblée Fédérale du 17/3/2017 a adopté un nouveau Barème Disciplinaire, applicable à compter de la saison 2017 / 2018.

Le Préambule de ce Barème prévoit expressément qu'il **peut être aggravé, par décision du Comité de Direction de l'instance concernée**.

Le Barème Disciplinaire aggravé applicable à compter de la saison 2017 / 2018 a été adopté le 26/6/2017 par le Comité de Direction de la Ligue pour ce qui concerne ses compétitions et il était bien entendu souhaitable qu'il soit, comme les saisons précédentes, **aggravé, dans les mêmes conditions**, par le Comité de Direction de chacun des Districts Franciliens.

C'est ce qui a été fait par le Comité de Direction du District des Yvelines lors de sa réunion du 23/8/2017, avec effet de la saison 2017 / 2018.

M. Guy BEAUBIAT ajoute, pour information, que le Barème Disciplinaire n'est qu'un barème de référence, dont les sanctions peuvent être, en fonction des circonstances que l'organe disciplinaire apprécie souverainement, diminuées ou augmentées, assorties en tout ou partie du sursis et accompagnées d'une amende dont il fixe le montant.

Mme Sandrine SANCHEZ revient sur le Football en milieu scolaire.

*** au niveau des Collèges / Lycées**

La 1^{ère} réunion de la Commission du Football en Milieu Scolaire a eu lieu le 16/11/2017 au siège du District.

Une présentation du Plan d'Action Départemental de la saison a été faite aux six responsables des Sections Sportives Scolaires du département présents, sur les 7 qui sont recensés.

Les orientations fédérales pour l'année scolaire et notamment les modalités de déroulement du dispositif **« La quinzaine du Foot Citoyen »**, destiné aux classes de 6^{ème} à Terminale, ont été présentées.

Le bilan de la **Journée Promotionnelle du « Football féminin »** U.N.S.S. / District, programmée le 11/10/2017 à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES est le suivant : plus de 71 jeunes filles (en classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}) étaient présentes, et 7 établissements scolaires étaient représentés.

*** au niveau des Ecoles élémentaires**

Deux réunions de la Commission mixte départementale « Foot à l'Ecole » se sont déjà déroulées au siège du District les 11/10 et 23/11/2017.

Les orientations pour l'année scolaire, particulièrement les modalités de déroulement du dispositif « **Foot à l'Ecole** », destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2, ont été présentées.

22 classes du département sont actuellement inscrites sur cette opération.

A la suite à l'entrevue du 30/11/2017 avec la Conseillère Pédagogique E.P.S de la circonscription de POISSY et un responsable du Service des Sports de la municipalité, il a été convenu de la mise en place du dispositif « **Foot à l'Ecole** » **dans l'ensemble des classes de C.E. 2 de POISSY** (soit 13 à 22 classes concernées).

Pour finaliser cette opération, un tournoi inter-écoles, organisé en collaboration avec l'A.S. POISSY, est envisagé en juin 2018 sur le thème de la Coupe du Monde en Russie.

M. Jean-Loup LEPLAT évoque le Colloque organisé le 28/11/2017 par l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.) sur le thème « l'Arbitrage au féminin ».

Ce Colloque a révélé que le taux d'Arbitres féminines dans le football est le plus faible de toutes les disciplines sportives (6,02 %).

Il indique ensuite que le District a été représenté lors de l'inauguration du projet « Des Hommes Pareils » de **l'association Insertion, Formation, Education, Prévention (I.F.E.P.)** le 10/11 à LA VERRIERE.

Rappelons que l'association I.F.E.P. a pour objectifs la promotion, l'étude, la mise en place et la gestion d'interventions en prévention spécialisée, de formations dans le domaine de l'éducation spécialisée, d'actions d'insertion et d'étude action et d'audit.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que M. Jean-Loup LEPLAT représentera le District les 20 et 21/12/2017 lors d'une **formation « Laïcité - Valeurs de La République - Lutte contre la radicalisation »**, qui se tiendra au siège du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.), à l'initiative de la Ligue de Paris-Ile de France et du Conseil Régional d'Ile de France.

Les emplois aidés étant en forte diminution, voire supprimés dans le domaine du sport, notamment le football, M. Jean-Loup LEPLAT a interpellé le Comité Directeur du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.) et les représentants régionaux sur la question.

Il est répondu et précisé que 100 sénateurs ont signé un appel pour le maintien du budget auprès du Ministre des Sports concernant la remise en cause des **assiettes forfaitaires applicables aux cotisations sociales (régime dérogatoire particulier au sport)**.

Le mouvement sportif attend toujours, et depuis longtemps, la publication du décret relatif à la pérennisation de ce dispositif d'importance pour les finances des clubs.

Enfin, M. Jean-Loup LEPLAT indique que les **Statuts et le Règlement intérieur du C.R.O.S.I.F.** seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/12 prochain.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 24 janvier 2018, à 18h30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.